
Adresse de l'agent national de la commune de Mont-de-Marsan (Landes) qui fait part de la déchristianisation et de l'ouverture d'une souscription pour les pauvres de la commune, lors de la séance du 2 ventôse an II (20 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'agent national de la commune de Mont-de-Marsan (Landes) qui fait part de la déchristianisation et de l'ouverture d'une souscription pour les pauvres de la commune, lors de la séance du 2 ventôse an II (20 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 274-275;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32174_t1_0274_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

eux, les attache tous les jours de plus en plus au maintien de la république, et les pénètre de cette vérité salutaire si longtemps méconnue des peuples, pour le malheur de l'humanité, que leur bonheur n'est réel que depuis que le sol de la liberté est purgé de la tyrannie royale et sacerdotale.

Comptez toujours citoyens sur notre zèle à remplir le rôle de sentinelle qui nous est confié. Surveillance active, haine pour les tyrans, horreur pour le mensonge des prêtres, telle est notre devise.»

GOURET (*présid.*), VANNIER (*vice-présid.*),
DARDENNE (*secrét.*).

[*Extrait des délibérations de la Sté, 5 pluv. II*]

Les commissaires chargés de l'acquisition de différents habillements, pour les défenseurs de la patrie, observent à la société qu'ils ont besoin de deux sacs pour envelopper les dits habillements. Sur le champ les citoyens Denis Petit et Ducoudrai offrent les deux sacs demandés ils en font le don, et la société en arrête la mention honorable.

Vanier, l'un des quatre commissaires nommés dans la séance du 22 nivôse pour faire l'emploi des sommes données par la société et par d'autres citoyens et citoyennes de cette commune, pour satisfaisant aux besoins pressants de nos braves défenseurs, et chargé de faire cet emploi en achats d'habits, gilets, culottes, chemises, bas et souliers, demande la parole au nom de la commission pour rendre compte de la mission qui lui a été confiée; elle lui a été accordée, par la lecture du compte, il appert que le total des sommes données est de 818 l. 1 s; que cette somme a été employée conformément aux intentions de laditte société, en habits, culottes, etc.

La société satisfaite du compte que ces commissaires viennent de lui rendre et du zèle qu'ils ont mis dans leurs opérations, applaudit et arrête que ledit compte sera déposé aux archives de la société. On a encore entendu la lecture qu'a fait le citoyen Vanier toujours au nom de lad. commission de l'état général des effets qui vont être adressés à la société républicaine de Franciade; il en résulte que la totalité des effets donnés et achetés, est, savoir de :

81 bonnes chemises, 80 paires de bas, 84 pantalons, 22 gilets de molleton, 6 paires de souliers, 1 habit de drap bleu doublé de serge rouge, 2 gilets, 1 culotte de drap blanc, 1 culotte noire, 1 gilet de velours ou coton, 1 sac de toile, 6 paquets de charpie, 7 vieilles chemises.

Il a pareillement fait lecture de la liste de tous les citoyens et citoyennes qui ont donné des effets et qui ont taillés et faits des habillements à nos braves frères sans intérêts, il a déposé sur le bureau le tout et la liste; la société applaudissant au patriotisme de tous les citoyens et citoyennes qui ont donnés des vêtements à nos frères ou qui ont coopérés à leur confection; a arrêté qu'il en seroit fait mention honorable en son procès-verbal et que l'état des dons, et la liste des donateurs et de ceux qui ont travaillé à la confection des habillements sans intérêt seroient déposée et conservée dans ses archives.

Un membre a demandé qu'on envoie tous les effets ci-dessus mentionnés dans le plus court délai à la société de Franciade, qui seroit chargée de les remettre directement elle-même à nos

frères du bataillon de Franciade et qu'à cet effet il soit nommé des commissaires.

Un autre membre a proposé les quatre commissaires qui avoient été chargés des acquisitions; cette proposition mise aux voix a été acceptée.

Il a été arrêté de plus que les citoyens Vanier huissier, Vanier, Gérin, Loches et Dardenne père, commissaires, se rendroient à Franciade le 9 pluviôse.

Sencier a fait la motion pour que le procès-verbal de cette séance fut envoyé à la Convention nationale et à la société mère, mise aux voix elle a été adoptée à l'unanimité.

P.c.c. [*mêmes signatures*].

38

La société républicaine de Gex félicite la Convention sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste; elle annonce qu'elle a ouvert une souscription pour venir au secours des braves défenseurs de la patrie, qui a produit 300 chemises, 20 paires de bas, 10 paires de souliers et autres effets, et une somme de 1500 l. qui va être employée à monter et équiper un cavalier jacobin, pour la défense de la République.

Mention honorable, renvoi au ministre de la guerre (1).

39

L'agent national de la commune de Mont-de-Marsan, département des Landes, écrit que ses concitoyens ne reconnoissent plus d'autre culte que celui de la raison et de la vérité, plus d'autres fêtes que celles des victoires de la République. La société populaire vient d'ouvrir une souscription en faveur des pères et mères des braves défenseurs de la patrie, et s'occupe sérieusement de faire disparaître la mendicité.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Mont-de-Marsan, 23 niv. II*] (3)

« Citoyens représentants,

L'esprit public est si satisfaisant dans cette commune, que je change en plaisir le devoir de vous en instruire; il fut toujours au pas depuis le commencement de la révolution, mais citoyens; vos collègues Monestier, Pinet aîné, et Dartigoyete, l'ont porté à un tel degré de perfection, qu'il paroît le résultat de la philosophie, la plus réfléchie; et des vertus sociales: fruit des mœurs les plus pures. Quelques traits suffiront pour vous en convaincre.

Les charlatans des prêtres n'ont pas plutôt découvert leur secret, qu'ils ont eu ici peu de débit de leur orviatan et ont été forcés de fermer leur boutique. Jugez du bon esprit du peuple. Sans violence, ni d'autres armes que celles de la philosophie, nous avons forcé notre cidevant curé fanatique et caffard d'aller expier dans la

(1) P.V., XXXII, 62-63. Bⁱⁿ, 2 vent.

(2) P.V., XXXII, 63. Minute du p.-v. (C 294, pl. 978, p. 13). Bⁱⁿ, 2 vent. (1^{er} suppl¹).

(3) C 294, pl. 978, p. 13.

retraite vingt années de mensonge et d'hipocrisie.

Comparez (par ce trait) les vertus du peuple avec la scélératesse de ces fourbes, dans le tems, où une assemblée nationale foible, nous avoit encore laissé sous la verge sacerdotale un bon sans-culotte perdit dans un même jour son père et sa mère. Notre curé aussitôt apprête et sa croix et ses patenotes, et va braillant à tue tête les funebres oraisons. Vient ensuite le compte d'apocaire de mon charlatan, montant à douze livres; oh! dit le sans-culotte dix sols est bien assez, voilà votre payement; le curé le refuse et lui dit: Je t'attens aux messes, elles te couteront trois livres chaque, en ajoutant que son père et sa mère seroient damnés s'il ne leur en faisoit dire un tel nombre (que j'ignore). Vous sentez que le bon sans-culotte qui n'avoit pas d'abord été dupe du charlatanisme du curé le fut bien moins encore en renchérissant ses pilules aussi le curé s'en retourna en maudissant son métier.

Le temple de l'erreur, des ténèbres et de mensonges est changé en celui de la raison et de la vérité; les amis de la république chaque décadi après que les magistrats du peuple ont expliqué les bienfaisantes loix de la Convention, font des discours patriotiques, élèvent les âmes et enrachinent les vertus républicaines. Les femmes républicaines, après le soin donné à leur ménage, occupent tout leur tems à faire de la charpie et marchent ainsi à grand pas au caractère spartiate.

La feste républicaine, en réjouissance de tant de victoires remportées, par nos frères défenseurs de la liberté, qui ont le courage de la vertu, sur des esclaves qui n'ont que la bassesse du crime, a été célébrée avec toute l'allégresse majestueuse d'un peuple libre et digne des bienfaits de l'égalité.

La société populaire, après beaucoup d'actes de bienfaisance en faveur des pères et mères des défenseurs de la république, vient encore d'ouvrir une souscription en faveur des pauvres de la commune, se propose de détruire la mendicité et y parviendra.

Citoyens législateurs, tant de vertus tiendroient du prodige, sous des régimes infâmes, de tyrannie, et d'esclavage, sous celui de l'égalité, c'est l'effet naturel de sa base fondamentale: la fraternité. Vive la République une et indivisible ».

J. LEMAZEILLER.

40

L'agent national près le district de Rennes écrit que toutes les églises de cette commune sont actuellement métamorphosées en édifices utiles à la patrie, et qu'il s'occupe du départ de l'argenterie qui avoit échappé aux premières recherches.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Rennes, 21 niv. II. A la Conv.] (2)

« Représentant,

Le temple de la raison que vous avez élevé sur le sommet de la sainte montagne, sera bien-

(1) P.V., XXXII, 63. Bⁱⁿ, 2 vent. (1^{er} suppl.); C. Eg., n° 552; Rep., n° 63.

(2) C 294, pl. 978, p. 14.

tôt le seul à recevoir les hommages des hommes, la lumière a paru, les yeux se sont dessillés, la magie des mots et des genuflexions n'est plus, le prêtre lui-même en est persuadé, il sent aujourd'hui l'inutilité et la nullité de son prétendu caractère, il en convient de bonne foi, et voyant le temple de la raison ouvert à tous les hommes, il se purifie et s'empresse aussi d'y entrer; pour s'en rendre dignes les citoyens qu'un La Coste ci-devant curé de St-Pierre, Chausseblanche vicaire de St-Pierre, Lemoine vicaire de St-Pierre, Louis Manay vicaire de St-Pierre, Mazin curé de St-Hellier, Jarcey vicaire de St-Hellier, Chetdehoux vicaire de St-Melaine et Buchet ex-aumônier de St-Méen, Mainguy curé de Toussaint et Martin curé de Bréteuil, viennent de déposer au secrétariat de notre district les uns leurs lettres de prêtrise, les autres qui ne les ont pas en leur possession, leurs déclarations sur l'honneur à faire aucun acte de prêtrise.

Toutes les églises de notre ville sont actuellement fermées ou plutôt elles sont changées en édifices utiles à la patrie; les saints d'argent qui avoient échappé à une première prise vont sous peu rejoindre leurs confrères dans le creuset national. Je m'occupe de leur départ. S. et F. Vive la République! Vive la Montagne! ».

JUSTON (*agent nat. provis.*).

41

L'agent national provisoire du district de Laigle annonce que la vente des biens des émigrés se fait avec le plus grand succès: un objet estimé 1 000 l., a été vendu 11 100 l. aux cris de vive la République! Vive la Montagne!

(*Applaudi.*)

Insertion au bulletin (1).

[Laigle, 29 pluv. II] (2)

« Citoyen président,

Je t'annonce avec la plus vive satisfaction que les biens des émigrés se vendent dans le district bien au-delà du prix qu'on pouvoit en attendre, puisqu'un objet estimé 1 000 l. a été porté à 11 100 l. Chacun est jaloux de partager les dépouilles de ces lâches fugitifs que le peuple immoleroit bien volontiers à son juste ressentiment.

Vivent la République et la Montagne, et dans la fange le Marais. S. et F. ».

AMY.

42

L'agent national près la commune de Châtellerault écrit qu'il envoie à la Convention une caisse remplie d'or et d'argent, dont: quelques

(1) P.V., XXXII, 63. Bⁱⁿ, 2 vent.; M.U., XXXVII, 41; F.S.P., n° 233; C. Eg., n° 552; Ann. patr., n° 416.

(2) C 294, pl. 978, p. 15.